

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 775

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 43, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement présente au Parlement un projet de loi de programmation pluriannuelle de l'objectif national de dépenses nationales d'assurance maladie. Ce projet de loi précise la trajectoire d'évolution des ressources affectées aux missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Ségur de la santé a conclu à la nécessité de donner un cadre pluriannuel à l'objectif national de dépenses d'Assurance maladie.

Ce cadre pluriannuel existe déjà en partie, pour ce qui concerne les ressources des établissements de santé. En effet, les fédérations les plus représentatives des établissements de santé au niveau national ont signé en 2019 avec la ministre de la Santé un protocole pluriannuel précisant l'évolution de l'ensemble de leurs ressources issues de l'Assurance maladie sur une période de 3 ans.

Sans attendre la conclusion des travaux confiés à l'HCAAM, il est proposé de consacrer d'ores et déjà la pluriannualité de l'ensemble de l'ONDAM et son caractère stratégique à travers une loi de programmation.

Au-delà de ce cadre général, les financements dédiés à la recherche et à l'innovation ont, depuis de nombreuses années, servi de variable d'ajustement à la régulation comptable de l'ONDAM. Ils ont ainsi évolué moins vite que l'ONDAM, voire ont diminué au fil des années. Les débats du Ségur de la Santé ont permis d'obtenir un rattrapage sur 8 ans de ces crédits (400 M€ au total). Toutefois, afin de ne pas retomber dans une nouvelle phase d'érosion progressive des moyens fléchés au

financement de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation, il convient de prévoir l'évolution des crédits sur la durée, en la calant a minima sur le taux de l'évolution de l'ONDAM hospitalier.